

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 29

Réaménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Quimper - Convention de financement des études et travaux de démolitions-dépollution (Halle Sernam, mur et quais) et d'aménagement du parking longue durée provisoire

Le contrat de pôle prévoit une participation financière de la Région et du Département aux ouvrages du Pôle d'Échanges Multimodal sous maîtrise d'ouvrage QBO. Une convention relative au financement des études et travaux de démolitions/dépollution (Halle Sernam, mur et quais) et d'aménagement du parking longue durée provisoire doit être signée avec la Région et le Département.

Le contrat de pôle pour le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare (PEM) prévoit que Quimper Bretagne Occidentale assurera en outre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagements urbains, du parking longue durée et de la gare routière et des démolitions associées à la réalisation de ces ouvrages.

Le contrat de pôle prévoit une participation financière de la Région (Politique territoriale et CPER) et du Département à ces ouvrages.

Pour la présente convention de financement des études et travaux de démolitions/dépollution (Halle Sernam, mur et quais) et d'aménagement du parking longue durée provisoire, ont été pris en compte les éléments suivants :

- La participation du Département s'élève à 20,72% des études et travaux de démolitions/dépollution du mur et quais (préalables nécessaires à la réalisation du futur parking longue durée) et de l'aménagement du parking longue durée temporaire.
- Dans le cadre de l'enveloppe de 4.6M € du contrat de partenariat pré-fléché pour le Pôle d'Échanges Multimodal, une participation de la Région est accordée à hauteur de 50 % pour la démolition de la Halle Sernam (préalable nécessaire à la

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019 (accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

réalisation de la future gare routière) et à hauteur de 49.28 % de la démolition et dépollution partielle du mur et du quais (préalables nécessaires à la réalisation du futur parking longue durée et aux aménagements urbains et paysagers).

Ainsi la convention relative au financement des études AVP des aménagements urbains et de la gare routière prévoit les participations suivantes des partenaires :

- Région au titre de la politique territoriale : 242 009.60 € HT dont 140 000 € HT pour la démolition de la Halle Sernam (50%) et 102 009.60 € HT pour la démolition/dépollution des murs et quais (49.28%).

- Département : 66 526 € HT dont 43 064 € HT pour la démolition/dépollution des murs et quais (20,72%) et 23 462 € HT pour l'aménagement du parking longue durée provisoire (20,72%).

Soit un co-financement général de 308 314 € HT sur un total de 600 000 € HT (51%).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver cette convention de financement et d'autoriser monsieur le président à la signer.